

COMPOSITION DE LA CSOE

Conformément à l'article 24.1 b), la CSOE « *comprend cinq membres : deux membres du jury d'appel, qui ne peuvent être candidats ni aux élections du conseil d'administration de la Fédération ni aux élections des instances dirigeantes des ligues régionales et des comités départementaux, et trois personnes qualifiées extérieures à la Fédération. Le Président est choisi parmi ces dernières* ».

La CSOE est composée des membres suivants :

- ❖ **M. Jean-Pierre BOUCHOUT**, Président de la CSOE- personne qualifiée extérieure :
- ❖ **Mme Sabine FOUCHER** - personne qualifiée extérieure
- ❖ **M. Michel GUILLOU** - membre du jury d'appel
- ❖ **M. Gilles JOHANNET** - personne qualifiée extérieure
- ❖ **M. Romain LAURET** - membre du jury d'appel